

Circulaire n° 231.

N° 17.

MINISTÈRE DES DOUANES, OTTAWA, 19 septembre 1879.

MONSIEUR,—Relativement à la circulaire ministérielle n° 210-3 du 5 mars 1878, au sujet du naufrage de bâtiments étrangers dans les eaux canadiennes, le ministre des douanes m'a donné instruction de vous dire que cette circulaire ne doit pas être interprétée comme s'appliquant aux cas où la vie peut être en péril et où la propriété peut être compromise par des retards; dans des cas tels par exemple que l'échouement d'un bâtiment dans des circonstances où des secours immédiats préviendraient le naufrage; il n'y a pas non plus de cas possibles où des bâtiments, à quelque nation qu'ils appartiennent, puissent être empêchés d'aller au secours de personnes ou de bâtiments en péril.

Vous interprétez les mots "propriété ou bâtiments naufragés dans les eaux canadiennes" comme s'appliquant aux bâtiments et aux cargaisons jetés sur les côtes canadiennes et échoués ou naufragés, nécessitant l'emploi d'appareils pour les déséchouer ou transborder les cargaisons dans d'autres bâtiments, et aux marchandises qui auront pu être débarquées ou mises à flot et jetées sur les côtes, et qui dans ces deux cas tombent sous les dispositions des lois du fisc.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. JOHNSON.

Au percepteur des douanes.

*Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.*

N° 266

OTTAWA, 26 septembre 1879;

MONSIEUR,—Relativement à la correspondance échangée sur la question de l'aide à donner aux bâtiments naufragés sur les côtes des lacs du Canada, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, pour votre information, copie d'une circulaire publiée par le ministère des douanes canadiennes et qui explique celle publiée le 5 mars 1878.

J'ai transmis copie de cette circulaire au ministre de Sa Majesté à Washington.

J'ai l'honneur, etc.,

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, etc.,

*Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.*

N° 274

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, 2 octobre 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche n° 295 du 12 du mois dernier, au sujet de l'aide à donner aux bâtiments naufragés sur les côtes des lacs du Canada, et dans laquelle vous dites que le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec satisfaction qu'un arrangement réciproque a été conclu sur cette question entre mon gouvernement et celui des Etats-Unis.

Dans ma dépêche n° 266 du 26 du mois dernier, j'ai eu l'honneur de vous envoyer copie d'une circulaire que le ministère des douanes canadiennes venait de publier sur ce sujet et qui, mon gouvernement l'espère, va faire disparaître toute cause de plainte de la part des autorités américaines.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

LORNE.

Au très honorable sir M. E. HICKS-BEACH, etc.